

Métallurgie : plusieurs accords pourraient bénéficier aux salariés

L'UIMM, a annoncé mercredi dernier soumettre à la signature des organisations syndicales cinq accords destinés à favoriser le déploiement des dispositifs de partage de la valeur dans les 42 000 entreprises de la branche, indique **L'Usine Nouvelle**. Quatre accords ont été négociés, sur l'intéressement, la participation, un plan d'épargne interentreprises (PEI) et un plan d'épargne pour la retraite collective interentreprises (PERCOI), et une commission de suivi du déploiement de ces dispositifs a été créée. Ces cinq textes sont soumis à la signature des syndicats jusqu'au 20 février prochain. Les principaux bénéficiaires de ces dispositifs devraient surtout être les salariés des PME. Les négociations sur ce package avaient démarré dès 2024 mais ont connu une interruption en lien avec l'instabilité politique, rappelle le site internet. L'accord négocié dans la métallurgie propose, à côté de la formule classique, la possibilité de recourir à ce régime dérogatoire. La participation à distribuer aux salariés correspondrait alors à un pourcentage du résultat d'exploitation de l'entreprise ou de son résultat comptable avant impôt, selon la dernière version du texte consultée par L'Usine Nouvelle. « La participation est dérogatoire à la formule légale pour la rendre plus simple et plus lisible. L'idée est de générer du partage de la valeur, pas de mettre les entreprises en difficulté », commente Edwin Liard, le secrétaire fédéral de FO Métaux. Si les grandes entreprises ont déjà mis en place ce type de dispositif, ce n'est pas le cas de toutes les entreprises de la branche. Avec ces plans d'épargne, celles non dotées jusqu'ici pourront bénéficier d'une forme de réceptacle, arrangé par la branche, pour les sommes d'intéressement et de participation versées à leur salariés. « Les petites entreprises ont exprimé un intérêt réel pour ces accords. Elles souhaitent la mise en place d'un dispositif donnant la possibilité à leurs salariés de développer une épargne de long terme, par le biais de l'intéressement et de la participation notamment », souligne Hubert Mongon, le délégué général de l'UIMM. (*L'Usine nouvelle*)